



REGISTRATION FORM

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Réservé à l'organisation

N° d'inscription.

Date

VEUILLEZ RENVOYER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DUMENT COMPLETE AVANT LE
10 FEVRIER 2012 A LA :

Société Internationale de Droit Militaire et de Droit de la Guerre
Secrétariat général
Avenue de la Renaissance 30
1000 Bruxelles - BELGIQUE
Tél. & Fax: + 32 2 742 61 78
E-Mail : soc-mil-law@scarlet.be

L'INSCRIPTION NE SERA VALABLE QU'APRES LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN VIGUEUR AVANT LE 10 FEVRIER 2012.

VEUILLEZ COMPLETER LE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES:

PARTICIPANT

NOM ET PRENOMS _____

TITRE/GRADE _____

ORGANISATION _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

ETAT _____

PAYS _____

TELEPHONE _____

FAX _____

E-MAIL _____

DATE D'ARRIVEE _____

N° DE VOL. _____

HEURE D'ARRIVEE _____

DATE DE DEPART _____

N° DE VOL. _____

HEURE DE DEPART _____

PERSONNE (S) ACCOMPAGNANTE(S)

NOM ET PRENOMS _____

NOMS ET PRENOMS _____

LES DROITS D'INSCRIPTION DES PARTICIPANTS comprennent la réception de bienvenue, les déjeuners, les cafés et les thés pendant la durée du Congrès, le dîner de clôture et les actes du Congrès (le *Recueil*).

Les participants recevront une notice explicative séparée concernant les programmes et les droits d'inscription pour les personnes accompagnantes ainsi que l'excursion culturelle organisée par la nation hôte le samedi. Le programme des personnes accompagnantes comprend un programme culturel ainsi que la réception de bienvenue, la cérémonie d'ouverture et le dîner de clôture le vendredi soir.

	PRIX PAR PERSONNE	TOTAL
PARTICIPANT MEMBRE DE LA SOCIETE -	€ 585 pour une inscription comme participant au Congrès et <u>client à l'hôtel Fairmont le Château Frontenac</u> et moyennant le paiement des droits d'inscription avant le 31 décembre 2011	€
	€ 625 pour une inscription comme participant au Congrès et <u>client à l'hôtel Fairmont le Château Frontenac</u> et moyennant le paiement des droits d'inscription avant le 10 février 2012	
	€ 700 pour une inscription comme participant au Congrès et moyennant le paiement des droits d'inscription avant le 10 février 2012	
	PRIX PAR PERSONNE	TOTAL
PARTICIPANT NON-MEMBRE DE LA SOCIETE -	€ 685 pour une inscription comme participant au Congrès et <u>client à l'hôtel Fairmont le Château Frontenac</u> et moyennant le paiement des droits d'inscription avant le 31 décembre 2011	€
	€ 725 pour une inscription comme participant au Congrès et <u>client à l'hôtel Fairmont le Château Frontenac</u> et moyennant le paiement des droits d'inscription avant le 10 février 2012	
	€ 800 pour une inscription comme participant au Congrès et moyennant le paiement des droits d'inscription avant le 10 février 2012	
	PRIX PAR PERSONNE	TOTAL
PERSONNE ACCOMPAGNANTE	€ 175	€
	MONTANT TOTAL DES DROITS D'INSCRIPTION	€

En étroite collaboration avec l'hôtel *Fairmont le Château Frontenac*, la Société peut vous proposer des droits de participation réduits et un tarif préférentiel pour la chambre si vous séjournez à l'hôtel *Fairmont le Château Frontenac*. Un séjour dans cet hôtel magnifique situé dans le coeur de la vieille ville vous permet de participer facilement aux activités du Congrès sans devoir vous déplacer.

Nous invitons les participants et les personnes accompagnantes à entreprendre les démarches de réservation de la chambre d'hôtel. Veuillez par conséquent renvoyer le formulaire d'inscription pour l'hôtel ci-joint dûment rempli au Secrétariat de la Société par courriel ou par fax. Le Secrétariat général se charge de transmettre votre réservation à l'hôtel qui vous enverra une confirmation par courriel. Les taux de groupe préférentiels sont repris sur le formulaire d'inscription pour l'hôtel et sont également valables les trois jours qui précèdent et suivent le Congrès.

Les participants ne seront pas acceptés comme personne accompagnante.

Seuls les participants sont autorisés à participer au Congrès.

Les participants s'engagent à se munir d'un contrat d'assurance responsabilité civile ou d'une couverture officielle, et à en fournir la preuve sur demande, en vue de couvrir la responsabilité résultant d'un acte fautif ou de négligence, d'une erreur ou d'une omission résultant de leur part ou de la part de la /des personne(s) accompagnante(s) pendant leur séjour et leur participation aux activités à l'hôtel *Fairmont le Château Frontenac*.

MODES DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

UNIQUEMENT EN EUROS

A L'ORDRE DE:

Société Internationale de Droit Militaire et de Droit de la Guerre
Avenue de la Renaissance 30
1000 Bruxelles - BELGIQUE

SUR LE COMPTE

Banque de La Poste
Rue des Colonies 56
1000 BRUXELLES - BELGIQUE
IBAN: BE 29 0000 0330 4464 (numéro de compte bancaire international)
BIC: BPOTBEB1 (Code BIC)

(Les frais de virement bancaire sont à charge du participant)

Date:

Signature